

Yennayer recouvre son aura festive



Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Alors que l'EN est bien arrivée à Franceville

Leekens devrait compter sur Bensebaïni

Page 23

Quatorzième année - N° 4070 - Ven. 13 - Sam. 14 janvier 2017 - Prix : 10 DA



Examens et concours

Louh prépare un avant-projet criminalisant les fraudeurs

Page 2

La rébellion syrienne préfère Genève à Astana

Par Mohamed Habili

Tout ce qu'on sait de la rencontre d'Astana au Kazakhstan, c'est qu'elle doit se tenir pendant ce mois de janvier, et qu'il doit en sortir un accord de paix global entre le gouvernement syrien et la rébellion toutes tendances confondues – à l'exclusion toutefois du Front Nosra, à qui le changement de nom n'aura finalement servi à rien. On sait par ailleurs, ou plus exactement on le déduit du cours général des événements, que ces négociations seront parrainées par la Russie et la Turquie, mais en l'absence de l'Iran et de l'Arabie saoudite, c'est-à-dire de ces mêmes puissances régionales responsables dans une large mesure de la guerre en Syrie. Il ne semble pas non plus que les Etats-Unis y soient conviés. Mais au fond, rien de tout cela n'est encore certain. Il a été question un moment de la participation de l'Egypte, et puis son nom a cessé d'être cité dans cette perspective. Il faut dire qu'elle est bien trop occupée à éteindre la flamme de terrorisme consécutive à son «printemps» spécifique pour être vraiment utile dans la résolution d'un conflit extérieur, dont du reste, du moins sous le président actuel, elle s'est gardée de trop se mêler. Lorsqu'arrive le moment de faire la paix, ce n'est pas que la sagesse a finalement prévalu, ou qu'on est las de s'entretuer, non.

Suite en page 3

Réforme du système éducatif Sellal réfute les accusations d'atteinte à l'identité nationale

● Plaidoyer de Benghebrit pour une école moderne



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a défendu les réformes du système éducatif en réfutant les accusations de certains milieux qui avaient mené une campagne contre les changements opérés par la ministre Nouria Benghebrit et validés par le gouvernement.

Lire page 3

Prochaines législatives

Hanoune : le PT décide aujourd'hui de sa participation ou non

Page 2

Concert de musique prolifique à Alger

Hamid Baroudi envoûte le public de l'Opéra

Page 13

Examens et concours

Louh prépare un avant-projet criminalisant les fraudeurs

■ Le département de la Justice s'attelle à élaborer un avant-projet de loi portant code pénal criminalisant la fraude aux examens et reconsidérant les peines prévues.

Par Louiza Ait Ramdane

La question de la fraude durant les examens de fin d'année, surtout au baccalauréat, est devenue si récurrente qu'elle pose un réel problème pour le département de la Justice qui entend revoir le texte en vigueur. En effet, le département de Tayeb Louh est en train d'élaborer un avant-projet de loi pour criminaliser l'acte de fraude, et ce, en reconsidérant notamment les peines encourues par les fraudeurs. Même si la triche existe et existera toujours surtout avec les nouvelles technologies, la criminalisation de l'acte de fraude, qui suppose des peines plus lourdes, sera une meilleure façon de dissuasion pour décourager les velléités de triche.

Selon un document rendu public, plusieurs textes de loi s'inscrivent dans le cadre du plan d'action du gouvernement sont en cours de finalisation, dont un avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance

N°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal qui prévoit la criminalisation de certains actes comme la fraude aux examens et concours et une reconsidération des peines prévues à cet effet. Actuellement, la période d'exclusion de l'examen du baccalauréat en cas de fraude est de cinq ans pour les candidats scolarisés et de dix ans pour les candidats non scolarisés.

Pour rappel, le Bac de juin 2016 a été particulièrement marqué par une fraude massive, ce qui a poussé le département de l'Education nationale à procéder à une réorganisation partielle des épreuves du 19 au 23 juin derniers pour la plupart des filières. Lors de cette session, pas moins de 1 000 candidats au baccalauréat ont été exclus pour détention de téléphone portable en salle d'examen. Des responsables de l'ONEC et des inspecteurs dont la responsabilité a été établie dans la fuite des épreuves sur les réseaux sociaux ont été condamnés le mois de novembre par le tribunal d'Alger.

Plusieurs autres projets de loi en phase de finalisation

En plus de cet avant-projet de loi portant code pénal criminalisant la fraude aux examens, le ministère de la Justice s'emploie à finaliser plusieurs autres projets de loi prévus dans la Constitution et le programme du gouvernement. Selon le même document, le ministère de la Justice poursuivrait l'élaboration de cinq nouveaux projets. Il s'agit, en l'occurrence, de l'avant-projet de la loi organique modifiant et complétant la loi



PHOTO: R.

organique n°98-01 en date du 30 mai 1998 relative aux attributions du Conseil d'Etat, à son organisation et son fonctionnement et de l'avant-projet de la loi organique relatif à l'inconstitutionnalité des textes, en application des dispositions de l'article 188 de la Constitution. Il est question également de l'avant-projet relatif à la protection des renseignements à caractère personnel par souci de conformité avec la Constitution, pour combler le vide juridique en la matière et définir un cadre juridique fixant le traitement des renseignements personnels et les règles susceptibles de préserver la vie privée et les libertés des personnes. Un avant-projet de loi sur les méthodes d'obtention des informations, documents et statis-

tiques et leurs traitements a été ficelé également, et ce, dans le strict respect de la vie privée d'autrui et des intérêts légitimes des institutions et de la sécurité nationale. En vue d'une adaptation aux dispositions de la Constitution après promotion de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption en instance constitutionnelle et dans le cadre de la rationalisation des dépenses, un avant-projet de loi a été mis au point, amendant et complétant la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption. Concernant les textes de loi en cours d'élaboration et retenus dans le plan d'action du gouvernement, il y a lieu de citer le projet de loi à caractère économique englobant la loi sur le commerce visant à amélio-

rer le climat de l'investissement en renforçant la protection en direction des partenaires et en sauvant les sociétés et un avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 75-58 datée du 26 septembre 1975 portant code civil pour l'amélioration du climat des affaires. Le projet de loi modifiant et complétant le code de procédure civile et administrative a lui aussi été finalisé. Ce dernier vise à prendre en charge les «lacunes et vides» enregistrés lors de l'application de la loi sur la base d'une évaluation établie par les magistrats, avocats, huissiers de justice et commissaires priseurs ainsi que leurs propositions formulées pour l'amendement. Ce texte tend, en outre, à faciliter le recours du citoyen à la justice en réduisant les charges financières qui incombent au justiciable et à simplifier les mesures de notification et d'exécution ainsi que les modalités de gestion des conflits. D'autres mesures ont été introduites sur le projet de loi modifiant et complétant la loi sur l'organisation des établissements pénitentiaires et de réinsertion sociale dont l'humanisation des conditions de détention et la prise en charge des lacunes générées par l'application de cette loi. Enfin, il est question du projet de loi amendant et complétant la loi relative à la prévention des stupéfiants et psychotropes et à la répression de l'utilisation et la vente illicite de drogues, outre l'amendement de l'ordonnance 96-22 en date du 9 juin 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger.

L. A. R.

Prochaines législatives

Hanoune : le PT décide aujourd'hui de sa participation ou non

LA SECRÉTAIRE générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a affirmé, hier à Alger, que sa formation politique tranchera aujourd'hui la question de sa participation ou non aux prochaines élections législatives. M^{me} Hanoune a indiqué, à l'ouverture des travaux du Comité central (CC) du PT, que la question de la participation ou non du parti aux prochaines législatives «sera tranchée par le CC qui devra également évoquer les situations interne, régionale et internationale». La SG du PT a appelé à la nécessité «de prendre en charge les revendications sociales du peuple», estimant que les derniers incidents enregistrés en début d'année dans certaines régions du pays, constituaient «un avertissement que les responsables doivent prendre au sérieux». Elle a mis l'accent sur l'importance de la cohésion du front social, rappelant que «la situation interne fragile pourrait affaiblir le pays sur le plan politique et ouvrir les portes aux dangers externes». H. Y.

Intempéries

L'ANP désenclave les zones touchées par les chutes de neige

Des détachements de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Tizi-Ouzou sont intervenues au niveau des communes d'Iboudraren et Takhoukt pour le désenclavement des zones touchées par les chutes de neige qu'a connues la région cette semaine, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de leurs missions humani-



taires, des détachements de l'ANP relevant du secteur opérationnel de Tizi-Ouzou (1^{er} Région militaire) sont intervenus au niveau des communes d'Iboudraren et Takhoukt pour le désenclavement des zones touchées par les chutes de neige qu'a connues la région cette semaine», note le MDN. «Les éléments de l'ANP sont venus en aide aux citoyens et ont procédé au déneigement des routes et

pistes bloquées par les chutes incessantes de neige», précise la même source. Le commandement de l'ANP a, dans ce cadre, réaffirmé «la mobilisation permanente de ses unités, pour l'intervention, le désenclavement, le soutien et la solidarité avec les citoyens dans toutes les régions sinistrées, en mobilisant les engins et les moyens nécessaires», ajoute le communiqué.

L. O.

BMS

Des chutes de neige sur les reliefs dépassant les 800m à partir d'aujourd'hui

Des chutes de neige affecteront, à partir de la matinée d'aujourd'hui, les reliefs de l'est et du centre du pays dépassant les 800 mètres d'altitude, a

annoncé l'Office national de météorologie dans un bulletin spécial (BMS). Les wilayas concernées sont : Aïn Defla, Blida, Médéa, Tizi Ouzou,

Bouira, Béjaïa, Sétif, Bordj Bou-Arréridj, Jijel, Batna, Oum El-Bouaghi, Khenchela et Tébessa. L'épaisseur de la neige prévue atteindra 15 à 20 cm et dépasse-

ra localement 30 cm durant la validité de ce BMS qui s'étalera d'aujourd'hui à 9h à dimanche à 12h, précise la même source.

R. N.

Réforme du système éducatif

Sellal réfute les accusations d'atteinte à l'identité nationale

■ Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a défendu les réformes du système éducatif en réfutant les accusations de certains milieux qui avaient mené une campagne contre les changements opérés par la ministre Nouria Benghebrit et validés par le gouvernement.

Par Nacera Chenafi

La séance des questions orales tenue jeudi à l'Assemblée populaire nationale était une occasion pour le chef de l'Exécutif d'affirmer le soutien du gouvernement aux réformes du système éducatif. Dans sa réponse à une question sur la préoccupation d'une députée de l'APN concernant les erreurs enregistrées sur les manuels scolaires de deuxième génération, Sellal a indiqué que l'objectif de la politique nationale de réforme du système éducatif est d'améliorer les performances par l'optimisation des capacités des personnels et l'augmentation du niveau de connaissances des apprenants «sans aucun préjudice des contenus authentiques des programmes scolaires articulés autour des valeurs et constantes de l'identité nationale que sont l'islam, l'arabité et l'amazighité». Selon la réponse du Premier ministre, lue en son nom par la ministre des Relations avec le Parlement Ghania Eddalia, il a soutenu que ces réformes ont été mises en place dans «la transparence» et la «concertation», associant «toutes» les parties concernées et d'échanges avec les experts et spécialistes pour développer et cristalliser ces programmes tout en veillant à sauvegarder leur caractère scientifique et pédagogique. Il a précisé également que l'élaboration des nouveaux manuels scolaires «a été soumise à de larges concertations», ajoutant que leur élaboration s'est basée sur les valeurs de l'identité nationale et des règles scientifiques et pédagogiques, loin de toute subjectivité. Selon Sellal, «les fautes



R. / D. R.

enregistrées dans leur contenu indiquent des fautes d'impression», indiquant que «toutes les mesures nécessaires ont été prises pour leur prise en charge immédiate et leur correction par les services concernés». «Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour privilégier le dialogue et la concertation comme base de travail au sein des deux Chambres du Parlement, dans le but de renforcer la coopération et la coordination entre les deux institutions dans le cadre du respect rigoureux de la Constitution et des lois», a-t-il rassuré. Il a rappelé que cette question a fait l'objet

d'un débat et d'une concertation au niveau de la commission de l'éducation de l'APN, à la faveur de séances d'audition et de journées parlementaires. Les livres scolaires ont été élaborés sur la base des programmes arrêtés sous le contrôle de la Commission nationale des programmes qui a adopté des références et des sources nationales. Sellal a ajouté que ces programmes ont été soumis à une consultation au niveau des corps d'inspection relevant du secteur de l'éducation en décembre 2014, suite à leur présentation à la conférence nationale d'évaluation d'étape de la

réforme tenue en juillet 2014 avec la participation des partenaires sociaux du secteur de l'éducation, des représentants du Parlement et de différents secteurs ministériels en plus d'experts.

Le Premier ministre a rappelé que les deux conférences nationales de 2014 et 2015 ont mis en avant la nécessité «d'actualiser les manuels scolaires publiés de 2003 à 2007», d'où, selon lui, la publication du premier quota de manuels scolaires au nombre de 15 à la lumière des actualisations qu'à connues l'arsenal juridique algérien depuis 2014. A ce propos, il a précisé que ces nouveaux livres ont été soumis à l'évaluation d'une commission composée de «32 cadres algériens».

Il a souligné que cette commission a procédé à «la mise en place d'une grille d'évaluation des manuels comportant des normes pédagogiques, sociales et culturelles, notamment la conformité du contenu de ces manuels aux valeurs nationales, religieuses et mondiales contenues dans la loi d'orientation relative à l'éducation nationale». Dans ce cadre, il a affirmé que la «particularité» de la société algérienne est un «critère important» dans l'évaluation de ces nouveaux manuels.

Pour rappel, la faute relevée l'année dernière dans un manuel scolaire concernant la capitale de la Palestine a provoqué toute une polémique sur «l'atteinte aux principes de l'identité algérienne» et bien avant certains islamistes avaient mené une campagne contre la ministre Benghebrit concernant l'ensemble des réformes engagées. N. C.

S'adapter aux mutations pour bâtir un système éducatif performant Plaidoyer de Benghebrit pour une école moderne

Le ministère de l'Education souhaite mettre en place une école à la hauteur de ses ambitions. Une école, selon Nouria Benghebrit, qui constitue un bond pour gagner le défi de la qualité de l'enseignement, le rendement et la performance de l'école algérienne. Pour atteindre cet objectif, la ministre de l'Education a appelé jeudi les chefs des établissements scolaires et les inspecteurs à s'adapter aux mutations que connaît le secteur afin de bâtir une école de qualité répondant aux aspirations de la société. Au cours d'une rencontre avec le corps de l'Education nationale, organisée en marge de sa visite de travail dans la wilaya de Mostaganem, la ministre a annoncé qu'une référence en

matière de formation était actuellement en cours d'élaboration pour toucher tous les corps de l'Education nationale y compris les directeurs des établissements et les inspecteurs. «Ces corps seront accompagnés pour améliorer l'exercice de leur fonction et leur rendement», a-t-elle souligné. M^{me} Benghebrit a, par ailleurs, mis l'accent sur l'intérêt qu'elle portait à l'amélioration des conditions pédagogiques et socioprofessionnelles des fonctionnaires du secteur. Elle a appelé les directeurs des établissements scolaires «à œuvrer pour garantir un climat de travail serein à même de permettre aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions matérielles». La ministre a également plaidé pour «une école dynamique et créati-

ve» et sur l'échange d'expériences pour en tirer profit. Elle a également préconisé des jumelages entre les établissements scolaires afin de permettre aux élèves brillants d'accompagner leurs camarades éprouvant des difficultés dans leur scolarité. M^{me} Benghebrit a appelé à la mise en place d'espaces de discussion et d'échange avec les différents partenaires sociaux susceptibles de contribuer aux campagnes de sensibilisation et d'amélioration des conditions de scolarité des élèves. «Ce type de dialogue est à même de créer un climat de sérénité et de confiance au sein des établissements, cellules de base du système éducatif national», a-t-elle estimé. Par ailleurs, la ministre a invité les directeurs des établissements scolaires à

faire preuve d'initiatives positives en invitant des écrivains, des hommes de culture, en projetant des films et documentaires historiques pour permettre aux élèves d'acquérir des connaissances par le biais de moyens attractifs et dynamiques. S'adressant aux inspecteurs, M^{me} Benghebrit les a invités «en cette période charnière» de l'année scolaire à analyser les résultats des élèves et l'exercice des enseignants durant le trimestre écoulé, à assurer le suivi des instructions données pour le reste de l'année scolaire en cours et celui des nouveaux enseignants recrutés. Elle a assuré, par ailleurs, que son secteur comptait récupérer tous les instituts technologiques à l'échelle nationale.

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

La rébellion syrienne préfère Genève à Astana

suite de la page Une

C'est que les affrontements, et en l'occurrence elles durent depuis plus de cinq ans, sont arrivés à leur terme en faisant le départ entre vainqueur et vaincu. La rébellion a perdu la guerre, elle le sait. Mais comme celle-ci ne cessera définitivement que si elle-même y consent, elle estime à bon droit avoir quelques bonnes cartes entre les mains, dont aucune cependant n'est d'ordre militaire. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle s'est saisie comme au vol de l'offre de cessez-le-feu qui lui avait été faite après la bataille décisive d'Alep, qu'elle avait perdue du fait notamment de la défection de ses alliés, à la différence de ceux du camp d'en face. L'alliance menée par la Russie au profit du régime syrien s'est finalement révélée bien plus solide que l'alliance internationale dirigée par les Etats-Unis. Au fond, pour savoir par avance qui allait l'emporter dans cette guerre mondiale dans un seul pays, il suffisait de deviner quelle alliance resterait ferme, tiendrait jusqu'au bout, et laquelle était le plus exposée à se fissurer le temps aidant. Maintenant, il est bien évident que pour l'opposition syrienne le meilleur endroit pour des pourparlers de paix, ce n'est pas Astana mais Genève. C'est parce qu'elle ne peut pas faire autrement qu'elle va à Astana. Mais aussi, elle s'y rend parce qu'elle a de bonnes raisons de penser que rien de définitif ne pourra en sortir, que l'essentiel se jouera ailleurs, à Genève justement. Si elle savait dès le début que les pourparlers auraient lieu en deux temps, une première fois à Genève, et une deuxième à Astana ou ailleurs, dans ce cas oui, elle se serait sans doute rebiffée, elle aurait peut-être refusé le cessez-le-feu, préféré peut-être continuer les combats, quoi qu'il en résulte. Mais comme aux négociations d'Astana doivent succéder celles de Genève, elle pense que c'est là, dans la ville suisse que les choses sérieuses se passeront, ou ne se passeront pas d'ailleurs, un échec des négociations n'étant pas à écarter. Cette préférence pour Genève tient évidemment au fait que s'y est déjà tenu Genève 1, et à un moment où la chute du régime syrien paraissait une simple question de temps. Le document qui en était issu faisait d'elle le vainqueur d'une guerre qui alors n'en était qu'à ses débuts, mais alors peu de gens se doutaient que le cours de la guerre finirait par se renverser.

M. H.

Le nouvel an berbère célébré un peu partout dans le pays

Yennayer recouvre son aura festive

■ Bien que la fête de Yennayer ait toujours été célébrée dans toutes les régions du pays et considérée, de fait, comme une tradition ancestrale à perpétuer tous les 12 janvier chez l'ensemble des Algériens, cette année elle a connu chez les officiels plus d'aura que d'habitude. Une dimension nationale et officielle lui a été accordée. Les diverses activités culturelles ont été organisées sous le haut parrainage du Président Bouteflika.

Par Yacine Djadel

Yennayer, outre sa dimension historique qui permet au citoyen algérien de renouer avec ses origines, est une fête traditionnelle célébrée le 12 janvier de l'année



sur tout le territoire national. Un événement festif qui permet de réunir les gens en toute convivialité. Chargé d'une intense symbolique sociale, le nouvel an berbère est aussi fortement ancré dans les mœurs du pays. A cet effet, bien que la fête de yennayer ait toujours été célébrée dans toutes les régions du pays et considérée, de fait, comme une tradition ancestrale à perpétuer chez l'ensemble des Algériens, cette année, pour sa

célébration, elle a connu chez les officiels plus d'aura que d'habitude. Une dimension nationale et officielle lui a été accordée. Les diverses activités culturelles ont été organisées sous le haut parrainage du Président Bouteflika. «La célébration du Nouvel an amazigh symbolise l'unité et la cohésion du peuple algérien avec ses origines» a estimé, jeudi, le ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, à Béni Senouss, dans la

wilaya de Tlemcen. C'est dire que le gouvernement après avoir récemment officialisé la langue amazigh, la reconnaissant en tant que langue nationale et officielle, c'est au tour de Yennayer d'être au centre de sa juste considération par la tutelle. Néanmoins, la fête demeure encore une journée travaillée et non fériée comme les partisans de la cause berbère n'ont cessé de la réclamer. Vu l'ampleur nationale de sa célébration offi-

cielle qu'a connue la fête de Yennayer cette année, on pourrait dire que son institutionnalisation en tant que telle est en bonne voie. Par ailleurs, concernant le côté festif, il est à rappeler que l'événement a été accompagné par un riche programme d'activités, et ce, à travers toutes les villes d'Algérie. A Alger, par exemple, Yennayer 2967 a été joyeusement fêté jeudi soir par un collectif de chanteurs, musiciens, plasticiens et écrivains. Des artistes qui ont animé une soirée à cette occasion au café-littéraire «Le sous-marin». Le public, déjà nombreux à fréquenter ce lieu inauguré récemment, était convié à célébrer Yennayer avec des prestations musicales, des lectures et de la poésie populaire. Reprenant des titres de la musique universelle et de la chanson kabyle, les frères Bouchakour ont fait découvrir au public une manière atypique de revisiter des artistes comme Slimane Azem. Même ambiance dans la wilaya de Tougourt où un programme de célébration riche et varié a été concocté pour l'occasion. L'animation, par un inspecteur du ministère de l'Education, d'un cours d'initiation à la langue amazighe ainsi qu'une conférence sur l'identité ont été les nouveautés du jour.

Y. D.

Le jour de l'an berbère fêté à Béjaïa

Yennayer jour férié c'est pour quand ?

Jalousement préservé par la mémoire collective à travers les âges, Yennayer, qui est le premier jour de l'an du calendrier agraire amazigh, est aujourd'hui revendiqué et assumé dans tout le pays. Il est même célébré, sans complexe, par la majeure partie des Algériens. Le nouvel an berbère est une affirmation identitaire pour certaines régions du pays qui le fêtent par un dîner en famille. Aujourd'hui, sa célébration dépasse le stade de la famille. Elle est devenue largement publique puisque des activités culturelles et autres sont menées un peu partout, plusieurs jours avant et après, au cours desquelles ce patrimoine immatériel est mis en valeur par des mets traditionnels, des chants, des produits artisanaux, des offrandes publiques, autrement dit des rites (coutumes) qui ne sortent jamais de la croyance musulmane, d'où la force de cette date qui est un moment de communion entre Algériens. Une date qui a résisté des millénaires avec surtout l'adhésion, par sa célébration, de toutes les régions du pays, notamment des régions arabophones. Inutile d'évoquer les calendriers julien, grégorien et hégirien qui sont des calendriers religieux pour évoquer son origine. Yennayer n'est qu'un calendrier agricole qui obéit à des cycles de la natu-

re, s'accordent à dire la plupart des chercheurs et des vieux de la région. Une façon pour les habitants d'Afrique du Nord d'alors de compter, de travailler la terre et la cultiver. Une question qui reste posée : cette date sera-t-elle décrétée fériée par les pouvoirs publics ? L'heure est aussi la revendication de l'utilisation de tamazight dans l'administration et dans la justice, etc. Ce sera juste une façon d'effacer un déni identitaire et rendre justice à plusieurs millions d'Algériens. Du reste, le passage au nouvel an nouvel berbère est célébré dans les quatre coins de la wilaya comme chaque année. L'Association «Etoile culturelle d'Akbou» a célébré Yennayer en collaboration avec le Conseil communal des jeunes d'Akbou,

la Maison de jeunes d'Akbou et la Chambre d'artisanat et des métiers de Béjaïa, et ce, par une semaine culturelle du 11 au 14 janvier 2017 à la Maison de jeunes d'Akbou. Plusieurs sites ont été animés par des activités qui ont débuté jeudi dans la matinée. Produits artisanaux, parade en habits traditionnels dans les rues de la ville, buffet et des projections de films documentaires sur l'origine de Yennayer, ont été inscrits dans le programme de l'association. Un programme qui a connu aussi d'autres activités comme des pièces de théâtre, des jeux culturels, narration de contes kabyles, des offrandes, des conférences sur le mythe de Yennayer et un atelier d'écriture en Tifinagh pour enfants, entre autres. Pour sa

part, l'association «Horizons» était au rendez-vous aussi de Yennayer 2967. Des caravanes, venues de divers horizons, ont été conviées à défilier à travers l'artère principale de la ville d'Ighzer Amokrane. On signale la participation des troupes touarègues et d'autres de Ghardaïa, Tizi-Ouzou et d'Akbou, ainsi que des cavaliers de l'association organisatrice. Ce rendez-vous fédérateur verra une dégustation de repas traditionnels de la région. En effet, «Imensi N'yennayer» ou repas de Yennayer a été organisé mercredi soir à l'école primaire «Touahri-Arezki» de la ville. L'aspect festif y est aussi puisqu'un gala est proposé aujourd'hui à la Maison de jeunes. Il y a eu la participation des chanteurs

Yacine Yefsah et Faouzi Saïdi, ainsi que la troupe Asurif. Cette symbolique culturelle et historique de l'Algérie est aussi une occasion pour nombre d'élites de revendiquer son statut officiel, façon de réparer une injustice et un déni historique qui n'ont plus raison d'être. A Seddouk, Ighram... plusieurs associations des villages ont marqué ce jour par des activités culturelles, des conférences et des tournois sportifs. A Ighram, une association de village a organisé une offrande (Laouizia) afin de renforcer les valeurs de fraternité et d'entraide entre citoyens. Le HCA, radio Soummam et la Direction de la culture, en collaboration avec plusieurs associations, ont mis en exécution un programme culturel riche au niveau de la Maison de la culture. Plusieurs concours (poèmes, mets traditionnels, etc.) sont organisés. Trois lauréats ont été choisis parmi chaque activité (poésie, mets...). Le HCA devrait prendre en charge l'édition des poèmes des trois lauréats du concours de poésie. Au Campus Aboudaou, une journée a été organisée sur le statut de Yennayer et où nombreuses recherches sur le nouvel an amazigh ont été exposées.

Hocine Chera

Tizi Ouzou

Ghoul appelle à faire de Yennayer une fête nationale officielle

LE PRÉSIDENT du parti Tajamou Amel El Djazaïr (TAJ), Amar Ghoul, a appelé, jeudi à Tizi Ouzou, à l'institutionnalisation du jour du nouvel an amazigh, Yennayer, comme fête nationale à l'instar des autres fêtes officielles. Ghoul s'exprimait à son arrivée à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, abritant la célébration de Yennayer. Il n'a pas manqué de souligner que «Yennayer revêt une profondeur historique, civilisationnelle, culturelle, nationale et régionale puisqu'il est célébré à tra-

vers tous les pays du Maghreb». Ghoul a assuré que son parti célèbre «avec beaucoup de fierté cette date symbole de notre identité, de notre histoire millénaire et de nos origines amazighes». Le président de TAJ a indiqué qu'il a tenu à venir à Tizi Ouzou pour partager la célébration de Yennayer. Il n'a pas manqué de saisir l'occasion pour délivrer des messages politiques partisans, notamment en appelant à une participation massive aux prochaines échéances électorales.

H. M.

Sommet mondial de l'énergie

Le gaz naturel peut se prévaloir d'une place de choix, selon Boutarfa

■ Le ministre de l'Énergie, Nouredine Boutarfa, a indiqué, jeudi à Abu Dhabi (Emirats arabes unis), que le gaz naturel pouvait se prévaloir d'une place de choix dans le mix énergétique mondial.

Par Salem K.

Intervenant lors d'une session consacrée à «la globalisation des marchés du gaz et ses conséquences géopolitiques» à l'occasion du premier Sommet mondial de l'énergie qui se déroule dans la capitale émiratienne, M. Boutarfa a souligné que les réserves prouvées récupérables en gaz avaient augmenté de près de 20% en une décennie. Cette augmentation a été enregistrée malgré la croissance notable de la production durant la même période, donnant un ratio global de réserves sur production (R/P) de 53 ans en 2015. Le ministre a fait savoir que la production commerciale a progressé de près de 2,4% par an, pour dépasser 3 500 milliards de mètres cubes (m³) en 2015, même si ce rythme a connu un ralentissement ces dernières années en raison de d'une croissance économique modeste et une concurrence plus forte des autres sources d'énergie. Selon les données avancées par M. Boutarfa, la consommation mondiale de gaz avait représenté 21% de la consommation globale d'énergie, tirée par la demande aux Etats-Unis, mais aussi en Chine et au Moyen-Orient, alors que l'Europe a connu une baisse nette durant cette période. De même, le commerce international de gaz (par gazoducs et GNL) a augmenté de manière soutenue pour dépasser 1 000 milliards de m³ en 2015, «dépassant nettement le rythme de croissance modeste de la demande des dernières années». Ce volume échangé représente environ 30% de la production commerciale totale, dont le tiers s'est fait sous forme de GNL, a-t-il relevé. En outre, les prévisions des spécialistes s'attendent à «une transformation profonde du marché avec l'introduction des gaz de schiste et l'entrée des Etats-Unis comme grand pays exportateur de GNL», alors que les usines de liquéfaction en construction outre-Atlantique devraient apporter une production supplémentaire de quelque 65 millions de tonnes par an d'ici à fin 2018. D'autre part, le ministre a estimé qu'une globalisation du marché du gaz naturel devrait conforter la sécurité d'ap-

visionnement des pays importateurs et réduire les risques découlant d'une dépendance d'un nombre limité de fournisseurs. Cette globalisation devrait aussi «offrir plus d'opportunités qu'elle ne suscite d'inquiétudes, tant pour les pays producteurs que pour l'industrie et les pays consommateurs», a-t-il ajouté. Dans la même optique, M. Boutarfa a soutenu que la question d'un prix juste était «primordiale en vue d'assurer la durabilité de cette industrie».

L'Algérie maintiendra sa contribution à la sécurité des approvisionnements

Par ailleurs, M. Boutarfa a rappelé l'objectif de l'Algérie de rester un acteur important du marché international de l'énergie, contribuant ainsi à la sécurité d'approvisionnement de ses clients. «Ces objectifs seront



poursuivis à travers la mobilisation de toutes les ressources du pays, y compris les ressources non conventionnelles d'hydrocarbures et les énergies renouvelables, assurant par là même une diversification du mix énergétique national», a-t-il assuré. Dans cette

optique, le ministre a souligné la nécessité pour l'Algérie de trouver de nouveaux moyens d'attirer les investissements pour l'exploration et l'exploitation de nouvelles sources de gaz en vue de maintenir les exportations sur le long terme en Europe et acquérir

de nouvelles parts de marchés dans le monde. S'agissant des ressources non conventionnelles de l'Algérie, elles sont estimées à 20 000 milliards de m³, a-t-il rappelé.

S. K./APS

LF 2017

De nouvelles procédures pour améliorer le recouvrement fiscal

La loi de finances de 2017 a introduit de nouvelles mesures pour améliorer le recouvrement fiscal et alléger ses procédures, ont indiqué, jeudi à Alger, de hauts responsables de la Direction générale des Impôts (DGI). Pour ce qui est de l'impôt forfaitaire unique (IFU), cette loi offre aux contribuables concernés la possibilité d'opter pour l'imposition selon le régime du réel, une option valable pour l'année et les deux années suivantes pendant lesquelles elle est «irrévocable», a précisé le directeur des opérations fiscales et du recouvrement, Arezki Ghanemi, lors d'une journée d'étude sur les nouveaux aspects fiscaux, organisée par la DGI. Une autre mesure de la LF autorise les contribuables relevant du régime de l'IFU à recourir au paiement fractionné de cet impôt, a-t-il ajouté. Ils doivent, toutefois, s'acquitter, lors du dépôt de la déclaration prévisionnelle, de 50% du montant de l'IFU, tandis que pour les 50% restants, le paiement s'effectue en deux versements égaux (du 1^{er} au 15 septembre et du 1^{er} au 15 décembre de l'année). Par

ailleurs, lorsqu'un impôt ou une taxe n'a pas été acquitté à la date limite de paiement, le receveur des impôts doit transmettre au redevable une «lettre de rappel», et ce, 15 jours avant la notification du premier acte de poursuite. Mais la même loi autorise le receveur à relancer le recouvrement d'une dette fiscale impayée jusqu'à ce qu'il soit statué sur le recours contentieux. Avant cette mesure, les receveurs, qui n'ont mené aucune poursuite contre un contribuable dans un délai de quatre années consécutives à partir du jour de l'exigibilité des droits, perdent le recours et sont déchués de toute action contre ce contribuable. Une autre nouveauté a été introduite par la LF 2017 en matière de recouvrement fiscal : la «compensation» qui donne la possibilité au receveur des impôts d'affecter au paiement des impôts, droits, taxes ou pénalités dus par un redevable, les remboursements, dégrèvements ou restitutions d'impôts, droits, taxes, ou pénalités constatés au bénéfice du même redevable. Le receveur est ensuite appelé à notifier au redevable un

avis lui précisant la nature et le montant des sommes affectées au paiement de la créance constatée dans ses écritures après la compensation, détaille M. Ghanemi. Pour ce qui est du rééchelonnement des dettes fiscales des entreprises en difficulté, la LF a fixé un délai maximum de 36 mois pour l'échéancier de paiement, avec un versement initial minimum de 10% du montant de la dette fiscale. L'octroi du délai de paiement est systématiquement assorti de la remise des pénalités de retard sans la nécessité de la demande du redevable. De son côté, la directrice du contentieux à la DGI, M^{me} Abdellatif Amel, a souligné que les commissions de recours de wilayas, régionales en plus de la Commission centrale de recours ont connu une plus grande professionnalisation grâce à un article de la LF qui renforce leurs composantes. Au cours des débats, des membres de l'Union générale des commerçants et artisans (UGCAA) ont critiqué le fait que les quelque 3 millions de commerçants et artisans que compte le pays n'étaient pas

représentés au sein de ces commissions de recours. Mais selon M^{me} Abdellatif, la grande majorité de cette catégorie de contribuables est soumise à l'IFU et qu'elle n'est donc pas concernée par les procédures contentieuses. En réponse aux suggestions multiples des représentants de l'UGCAA et d'autres chefs d'entreprise de supprimer carrément les pénalités de retard pour les dettes fiscales, la même responsable a estimé qu'une telle démarche n'était pas envisageable. «Lorsque vous contractez un crédit bancaire que vous ne remboursez pas dans les délais, vous êtes soumis à des pénalités, c'est le même principe pour la DGI», a-t-elle soutenu. Mais le paiement des pénalités n'est pas exigible immédiatement au redevable, a-t-elle relativisé. A son tour, le directeur de la législation et de la réglementation fiscale, Mustapha Zikara, a souligné que le remboursement de la TVA, laquelle a augmenté de deux points conformément à la LF 2017, se fera selon les anciens taux pour les factures payées avant le 1^{er} janvier en cours. En outre, le directeur général des impôts, Abderrahmane Raouia, a annoncé que les marchés publics, dont les travaux ont connu un début d'exécution avant le début de l'année en cours, continueront également à être soumis aux anciens taux de TVA (7% pour le taux réduit et 17% pour le taux normal) jusqu'à l'achèvement de leur exécution.

Safia T.

Pétrole

Le baril de Brent en baisse à 55,45 usd

Les prix du pétrole baissaient hier en cours d'échanges européens, après la hausse des deux dernières séances malgré l'annonce de réduction des productions saoudienne et russe ainsi qu'une hausse des importations chinoises. En milieu de journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 55,45 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 56

cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février reculait de 55 cents à 52,46 dollars. Malgré les annonces de pays producteurs de limitations de leur production, les cours de l'or noir repartaient à la baisse vendredi, effaçant une partie du rebond entamé mercredi et inscrivant les

prix en baisse sur la semaine. «Les prix étaient partis en hausse vendredi matin alors que l'Arabie saoudite et la Russie ont à nouveau affirmé limiter leurs extractions dans un effort de réduction de la surproduction mondiale, mais les acteurs du marché auraient besoin de preuves concrètes que la production mondiale recule pour que la hausse se maintienne», a expliqué un analyste.

R.E.

Djelfa / Ain Ouessara

Quatre nouvelles unités d'équipements électriques pour renforcer le parc industriel

■ Le parc industriel de la ville d'Ain Ouessara, à 100 km au nord de Djelfa, sera renforcé par 4 nouvelles unités de production d'équipements électriques, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya, précisant que le projet est actuellement au stade des études.

Par Hatem D.

Cet investissement, attendu à la réalisation par un investisseur privé en partenariat avec un opérateur chinois, est prévu sur un foncier de 20 ha du parc industriel d'Ain Ouessara, sur lequel de grands espoirs sont fondés pour attirer d'importants investissements industriels, au vu de son assiette estimée à près de 400 ha, a-t-on ajouté de même source. Lors d'une conférence ayant réuni dernièrement le promoteur de ce projet avec des membres de l'APW, l'accent a été mis sur l'incidence économique de ces quatre unités d'équipements électriques, à la pointe de la technologie, qui aura à couvrir les besoins du marché national en la matière «avec une option future, celle de l'exportation notamment vers l'Afrique», a-t-on expliqué lors de cette rencontre. Selon sa carte technique, le projet, prévu à la réalisation dans un délai de 24 mois, devrait contribuer dans un premier temps à la création de



1 500 emplois, avant de voir cette capacité portée à 3 000 emplois, à la deuxième étape de sa concrétisation. Selon le directeur de cet investissement, Chenoufi Hamza, les équipements électriques, prévus à la réalisation au niveau de ces unités, sont représentés par des poteaux électriques, des câbles terrestres et aériens de moyenne, haute et très haute tension, ainsi que des isolants en verre. Il

a souligné qu'il s'agit-là du «premier projet national du genre, à l'échelle arabe et africaine», sachant que le partenaire étranger va contribuer dans cet investissement selon la règle 51/49%. Les équipements qui seront produits au niveau de ces unités seront de «haute technologie» et au diapason des efforts consentis en matière de développement des énergies renouvelables en Algérie, a ajouté la même source.

«Le projet en est actuellement au stade des études et du transfert technologique nécessitant un certain temps», a souligné le même responsable, se félicitant des mesures d'accompagnement assurées par les autorités locales, qui lui ont déjà affecté un foncier pour son implantation. «La première mise en service de ce projet est attendue pour le premier semestre 2018», a-t-il annoncé. H. D./APS

Tébessa Près de 600 foyers raccordés au gaz durant le dernier trimestre

AU TOTAL, 598 foyers de la wilaya de Tébéssa ont été raccordés durant le dernier trimestre de 2016 au réseau de gaz naturel, a indiqué le directeur de wilaya de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE-Tébessa), Ahmed Tebbib. Les opérations de raccordement en cette substance vitale avaient ciblé six groupements d'habitation relevant de quatre communes, a précisé la même source, détaillant que 326 foyers dans la commune de Ras Laâyoune, 98 autres foyers au quartier 8-Mai dans la commune d'Ouï Ali, 63 foyers à Karkafat et 32 foyers au douar El Ghorba dans la commune d'El Kouif et 28 foyers dans la commune d'El Houidjbat, figuraient dans le programme de raccordement. Plus de 6 000 foyers ont été raccordés au réseau de gaz naturel en 2016, portant ainsi le nombre de clients de la SDE-Tébessa de 103 266 abonnés en 2015 à 109 323 clients en 2016, a précisé le même responsable. Pas moins de 647 foyers, dont 407 habitations rurales de la wilaya, ont été raccordés en 2016 au réseau d'électricité, a encore souligné M. Tebbib.

APS

M'sila

Plus de 13 700 demandeurs d'emploi placés en 2016

Pas moins de 13 710 demandeurs d'emploi ont été placés dans la wilaya de M'sila, au cours de l'année 2016, par l'antenne locale de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), a indiqué jeudi le directeur de cette agence, Redouane Mechiki. Le nombre de placements professionnels effectués par l'agence de l'emploi de M'sila, au titre de l'année écoulée, a «dépassé de 7 % les objectifs tracés par la tutelle», a précisé le responsable, faisant état, entre autres, de 10 681 placements classiques contre 9 807 pour l'année 2015. Le responsable a détaillé que

plus de 2 000 placements dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et 549 autres dans le cadre du Contrat de travail aidé (CTA) ont été assurés au cours de la même période. M. Mechiki a, dans ce contexte, révélé que 86% de ces insertions ont concerné le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), les services et l'industrie, alors que 2% des placements ont été assurés dans le secteur de l'agriculture. Il a expliqué le peu de placement dans le secteur agricole par la réticence des investisseurs de ce secteur à recourir

aux services de l'Anem, préférant souvent employer une main-d'œuvre familiale ou bien celle des périmètres agricoles environnants. L'Agence nationale de l'emploi a mis sur place un nouveau système informatique, appelé «l'intermédiaire», comportant une base de données nationales reliée à la toile et qui, se référant à la nomenclature algérienne des métiers et emplois, permet d'orienter les demandeurs d'emploi dans leurs démarches, a-t-on ajouté.

Lydia O.

Laghouat

Affichage prochain de la liste des bénéficiaires de 1 442 logements

L'affichage de la liste des bénéficiaires de 1 442 logements de type public locatif (LPL) dans la commune de Laghouat, se fera prochainement, au terme des enquêtes en cours des différentes institutions nationales, régionales et locales concernées, a-t-on appris jeudi des services de la wilaya. Ces enquêtes vont garantir une transparence à l'opération portant sur

l'attribution de ce quota «important» de logements à leurs bénéficiaires, a précisé le wali sur les ondes de la radio locale. Ahmed Meguellati a fait savoir aussi que le droit de recours est toujours assuré aux citoyens concernés, auprès d'une commission de wilaya indépendante de celle de la daïra chargée de l'élaboration de la liste en question. Dans le même contexte, les services de

la daïra de Laghouat ont fait état d'un total de 31 500 demandes de logements de type LPL déposées à son niveau, ajoutant que l'affichage de la liste en question englobera les noms des bénéficiaires avec, pour la première fois, leurs photos d'identité. Au total, 3 000 unités de type public locatif sont en chantier au chef-lieu de la wilaya et dont les travaux de construction ont enre-

gistré un avancement physique estimé à plus de 50%, selon la même source. La commune de Laghouat a connu, ces dernières années, une croissance urbaine, notamment au niveau du flanc ouest de la ville, ce qui a permis de créer de nouveaux pôles urbains dotés de différents équipements publics, a-t-on souligné.

Samia H.

Bordj Bou-Arréridj

Augmentation du nombre d'agriculteurs souscripteurs à la CRMA

Le nombre d'agriculteurs souscripteurs auprès de la Caisse régionale de mutualité agricole (Crma) dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj s'est considérablement accru au cours de l'année précédente, atteignant ainsi 7 611 assurés, a-t-on indiqué à la direction locale de la caisse. L'augmentation de l'afflux vers les assurances agricoles s'explique par les grandes pertes subies par les agriculteurs et les éleveurs de la région lors des précédents exercices, dues notamment à la pro-

lifération de maladies ayant affecté le cheptel et les dommages causés aux récoltes par les aléas climatiques, a-t-on précisé de même source. Pas moins de 3 277 céréaliculteurs et 4 334 éleveurs ont souscrit à une assurance multirisque au cours de l'année précédente, a-t-on indiqué. La même source a soutenu que la hausse du nombre des souscripteurs à la Crma reste toutefois «dérisoire» au regard du nombre total des travailleurs dans le secteur agricole, soulignant que la poli-

tique d'accompagnement de proximité engagée par la Crma vise à convaincre les fellahs à assurer leurs biens et d'anticiper les risques qu'ils encourent. Selon les statistiques de la Crma de Bordj Bou-Arréridj, parmi les 120 millions de dinars d'indemnisation versés par la Crma aux agriculteurs lors du précédent exercice, 10,2 millions DA ont été dédiés à l'indemnisation de récoltes et 10,5 millions ont été versés aux éleveurs.

F. O.

R. R.

Tunisie

Grève générale à Ben Guerdane

■ Une grève générale a été observée jeudi à Ben Guerdane, dans le gouvernorat de Médenine, situé dans le sud-est de la Tunisie pour réclamer notamment le libre passage des marchandises au niveau du passage frontalier de Ras Jedir, à la frontière avec la Libye, a rapporté l'agence de presse TAP.



Par Halim T.

«**L**a ville de Ben Guerdane a entamé, jeudi, une grève générale avec l'appui des Unions locales du travail, de l'industrie et de l'agriculture», a indiqué l'agence, ajoutant que «tous les services administratifs, les commerces et les cafés ont fermé leurs portes et le transport a été suspendu, dans un climat de tension marqué par la reprise des heurts entre manifestants et forces de l'ordre pour la deuxième journée

consécutives». Selon la même source, cette grève «intervient à l'appel des protestataires qui s'étaient rassemblés, dès le matin, devant le siège de l'Union locale du travail pour réclamer l'activation des projets de développement et le règlement du problème de circulation de marchandise au niveau du passage frontalier de Ras Jedir». Les trois organisations locales ont publié un communiqué commun pour expliquer que la grève a été lancée à cause de «la dégradation de la situation sociale, l'absence de volonté de trouver une solu-

tion sérieuse à la question de Ras Jedir et le silence du gouvernement après plus d'un mois de sit-in pacifique à Ben Guerdane», a-t-on expliqué de même source. Une délégation ministérielle est attendue hier à Ben Guerdane (gouvernorat de Médenine), pour assurer un suivi de la situation dans la région et écouter les préoccupations des habitants, selon le gouverneur de Médenine. La ville de Ben Guerdane a connu, mercredi, des mouvements de protestation avec une fermeture des espaces commerciaux et des établisse-

ments publics. Les forces sécuritaires sont intervenues à la place du «Grand Maghreb arabe» pour disperser les protestataires qui ont mis le feu à des pneus et attaqué les policiers avec des jets de pierres, selon la TAP. Ce mouvement a commencé en réaction à la «paralysie» de l'activité commerciale due à la suspension de la circulation des marchandises à travers le poste frontalier de Ras Jedir, ont expliqué des manifestants à l'agence TAP.

Le pays n'a jamais été «un pays exportateur de terroristes»

Le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a déclaré jeudi que la Tunisie n'a jamais été «un pays exportateur de terroristes», assurant que le phénomène terroriste est «largement maîtrisé» en Tunisie à la faveur des efforts déployés par les institutions tunisiennes (militaires et sécuritaires). «La Tunisie n'est pas le premier exportateur de terroristes au monde», a souligné M. Essebsi en marge d'une rencontre à Tunis avec un groupe d'étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po), en réaction à des informations relayées par certains médias occidentaux qui avaient qualifié le pays de «vivant du terrorisme mondial». Cité par l'agence de presse tunisienne TAP, M. Essebsi a précisé que «l'auteur de l'attentat de Nice,

Mohamed Lahouaiej Bouhlel, avait vécu en France, pendant plusieurs années, où il a été radicalisé et a appris à manier les armes». Tué à Milan après plus de trois jours de cavale après l'attentat au camion qui a foncé sur un marché de Noël de Berlin, «Anis Amri avait, à son tour, quitté la Tunisie en 2011 pour motif économique. Il serait radicalisé en Europe où il a bénéficié du soutien d'un groupe terroriste lâ-bas», a ajouté le chef de l'Etat tunisien. Caïd Essebsi a en outre affirmé qu'«à la faveur des efforts déployés par les institutions tunisiennes (militaires et sécuritaires), le phénomène terroriste est largement maîtrisé en Tunisie». «Bien que maîtrisée, la menace terroriste demeure toutefois présente», a-t-il ajouté. S'exprimant en marge de cette rencontre avec les étudiants en visite en Tunisie, il a affirmé que la Tunisie «dispose de toutes les informations nécessaires sur les Tunisiens de retour des zones qui sont le théâtre d'opérations terroristes». Caïd Essebsi a tenu à préciser que «2 929 est le chiffre exact des Tunisiens qui se trouvent aujourd'hui dans ces régions». Selon la TAP, plusieurs questions ont été débattues au cours de cette rencontre, notamment, «le processus de la transition démocratique en Tunisie, la lutte antiterroriste, les élections municipales, la conférence Tunisia 2020, le Projet de loi relatif aux stupéfiants et le code du statut personnel».

Droits de l'homme au Sahara occidental

HRW accuse le Maroc de saper le processus onusien

LONG Human Rights Watch (HRW) a dénoncé, jeudi, l'expulsion par le Maroc des observateurs des droits de l'Homme des territoires sahraouis occupés, en s'indignant des manœuvres marocaines pour saper le processus onusien. «Les autorités (marocaines) ont expulsé plusieurs visiteurs étrangers venus pour témoigner de la situation des droits humains au Sahara occidental ou bien pour participer à des événements liés aux droits humains», relève HRW dans son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme dans le monde. L'ONG cite le cas de Carlos Beristain, un expert espagnol des droits humains au Sahara occidental et de deux autres Espagnols, expulsés par le Maroc, alors qu'ils devaient participer à un événement public organisé par l'Association sahraouie des victimes de graves violations des droits de l'homme (ASVDH). «Les autorités marocaines ont restreint les activités des associations locales de défense des droits humains et étendu les restrictions imposées aux organisations internationales de défense des droits humains», souligne l'ONG, dont le siège se trouve à Washington. En 2016, de nombreuses personnes ont continué à purger de longues peines de prison après des procès inéquitables pour des infractions

reposant sur des motifs politiques, s'indigne l'ONG, citant en cela les détenus de Gdeim Izik, condamnés par un tribunal militaire marocain sur la base de fausses déclarations arrachées sous la torture. Appuyant son constat, l'ONG américaine se réfère au rapport 2016 du département d'Etat sur la situation des droits de l'homme dans le monde qui a accablé le Maroc pour les violations des droits de l'homme. Le département d'Etat a «insisté sur la véracité du contenu de fond du chapitre (consacré au Maroc)» après que le ministre marocain de l'Intérieur ait nié l'existence de ces violations, pourtant documentées et confirmées par plusieurs ONG et défenseurs des droits de l'homme, rappelle l'ONG américaine. HRW est revenu dans son rapport sur les propos tenus par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui avait qualifié la présence marocaine au Sahara occidental d'«occupation» en évoquant la nécessité de la tenue d'un référendum d'autodétermination. L'ONG américaine critique également la mesure du Congrès de 2016 qui a permis que l'aide américaine allouée au Maroc soit dépensée au Sahara occidental. Pour rappel, le département d'Etat avait déjà rejeté en 2016 une mesure pareille, estimant que son application revenait à reconnaître indirectement le

Maroc comme puissance administrante. Cette mesure se trouve ainsi en contradiction avec la position des Etats-Unis qui «ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental», explique HRW qui évoque à ce sujet un autre financement gouvernemental accordé à une ONG américaine, International Republican Institute, pour la réalisation d'un programme de deux ans au Sahara occidental sur la société civile et la gouvernance participative. Human Rights Watch relève, par ailleurs, que la Cour de justice de l'Union européenne (UE) a rendu son verdict concernant l'application des accords d'association et de libéralisation entre l'UE et le Maroc en se basant sur le fait que l'accord était «défectueux» car il «ne présente pas les garanties nécessaires pour que les ressources de la région du Sahara profitent aux habitants locaux».

17^e édition du marathon du Sahara occidental

Les organisateurs de la 17^e édition du marathon international du Sahara occidental qui se déroulera fin février prochain aspirent à «renforcer et à consolider la solidarité avec le peuple sahraoui et sa cause». En plus de l'aspect sportif que revêt cette nouvelle édition, les organisa-

teurs visent également à donner «de la voix pour dénoncer la situation déplorable dans laquelle vivent les réfugiés sahraouis depuis des années» et à «promouvoir le sport dans le Sahara occidental en aidant les athlètes sahraouis à participer dans des compétitions internationales». Les inscriptions à cet événement sportif humanitaire qui comptera un marathon de 42 km, un demi-marathon de 21 km et deux courses de courte distance respectivement de 7 et 10 km, ont enregistré à ce jour la confirmation de participation d'athlètes de 20 nationalités différentes. La précédente édition avait enregistré la participation de plus de cinq cents athlètes issus de vingt pays qui ont passé un séjour inoubliable dans un environnement marqué par «l'hospitalité et la grandeur du peuple sahraoui, lequel, malgré sa situation difficile qui perdure, ne perd jamais sa dignité et ses valeurs», ont-ils souligné. Cette nouvelle édition, rappellent les organisateurs, est non seulement une façon de faire le sport, de découvrir de nouveaux paysages mais aussi de faire une action humanitaire pour que «la cause de ce peuple ne soit pas oubliée et pour demander à la communauté internationale de corriger l'injustice dans laquelle vit le peuple sahraoui depuis des années».

Lamia O./Agences

Cuba

Obama met fin au régime spécial d'immigration pour les Cubains

■ Le président américain Barack Obama a annoncé, jeudi, avec effet immédiat, la fin d'un dispositif en place depuis des décennies accordant un permis de séjour aux immigrants clandestins cubains arrivés sur le territoire américain.

Deux ans après le début du spectaculaire rapprochement entre Washington et La Havane, l'abrogation de ce régime spécial répond à une demande de longue date du régime communiste qui y voyait une incitation à l'exil de ses ressortissants. Cette décision, prise à huit jours du départ de Barack Obama de la Maison Blanche, est un moyen pour le président démocratique de cimenter un peu plus un rapprochement sur lequel son successeur républicain Donald Trump s'est montré réservé.

«Aujourd'hui, les États-Unis franchissent des étapes importantes pour normaliser les relations avec Cuba (...) en mettant fin à la politique connue sous le nom de "pieds secs, pieds mouillés" qui avait été mise en place il y a plus de 20 ans et avait été conçue pour une époque différente», a indiqué M. Obama dans un communiqué. Cette démarche signifie que «nous traitons désormais les immigrants cubains de la même façon que les immigrants d'autres pays», a-t-il ajouté. Désormais, les Cubains qui tentent d'entrer illégalement aux États-Unis et ne répondent pas aux critères d'assistance humanitaire «seront expulsés», a explicité la Maison Blanche. Cette mesure a été qualifiée d'étape «importante» par le gouvernement cubain. «Au terme de près d'un an de négociations (...) cet engagement doit contribuer à la normalisation des relations migratoires, marquées



depuis la victoire de la révolution (castriste en 1959) par l'application de politiques agressives par les administrations américaines successives, qui ont encouragé la violence, la migration clandestine et le trafic de personnes, provoquant de nombreuses morts d'innocents», a relevé La Havane dans un communiqué. Dans le même temps, les autorités cubaines se sont engagées à accepter le retour de Cubains expulsés du territoire américain de la même manière qu'elles le faisaient jusqu'ici pour les personnes interceptées en mer. La Maison-Blanche a justifié cette annonce surprise par la nécessité de discrétion dans les négociations. «Les discussions étaient

très délicates. Nous ne voulions pas provoquer un exode de masse depuis Cuba en anticipation d'un changement de politique», a expliqué Jeh Johnson, ministre de la Sécurité intérieure, lors d'une conférence téléphonique. Depuis une loi entrée en vigueur en 1966 en pleine Guerre froide, les émigrants cubains se voyaient offrir des facilités d'installation aux États-Unis avec la possibilité d'obtenir une résidence permanente au bout d'un an. Après l'exode massif de la «crise des balseros» (de «balsas», les embarcations de fortune servant à prendre la mer) en 1994, les deux pays avaient conclu un accord migratoire prévoyant la délivrance par les États-Unis de 20 000 visas

par an et le rapatriement à Cuba des immigrants illégaux interceptés en mer. La combinaison de cet accord et de la loi migratoire a débouché sur la politique connue sous le nom de «pieds secs, pieds mouillés», selon laquelle les autorités acceptaient les immigrants qui touchaient terre et renvoyaient à Cuba ceux récupérés en mer.

Jusqu'à ce jour, une fois parvenus à un poste frontière américain, le processus ne prenait généralement que quelques heures avant que les migrants Cubains ne soient autorisés à entrer sur le territoire des États-Unis. Donald Trump, qui prendra ses fonctions le 20 janvier, a laissé planer le doute sur la position qu'il entendait adopter sur le dossier cubain. Fin novembre, l'homme d'affaires avait menacé d'un tweet de mettre fin au dégel si La Havane n'offrait pas davantage de contreparties sur les droits de l'homme ou sur l'économie de marché. Le président élu a par ailleurs qualifié Fidel Castro, décédé le 25 novembre à 90 ans, de «dictateur brutal qui a opprimé son peuple pendant près de six décennies». Des propos qui tranchaient avec ceux de Barack Obama qui avait qualifié Fidel Castro de «figure singulière» dont «l'Histoire jugera de l'impact énorme».



Points chauds

Déception

Par Fouzia Mahmoudi

Jeudi soir avait lieu en France le premier débat télévisé opposant les candidats à la primaire de la gauche. Un débat attendu depuis de longs mois pour voir si parmi les multiples candidats un ou deux se démarqueraient assez pour laisser présager une campagne présidentielle intéressante. Non seulement personne n'est sorti du lot jeudi soir, mais la soirée a été assez soporifique avec un taux d'audience nettement inférieur, non seulement à ce qui était attendu, mais surtout au premier débat des candidats de la droite et du centre, qui avait lui fait un carton d'audience. Jeudi soir, ils n'étaient donc que 3,8 millions jusqu'à 23h30, soit 18,3% de parts de marché selon Médiamétrie contre 5,6 millions de téléspectateurs (26,3% de PDA) en octobre 2016. Pour en finir avec les chiffres, Médiamétrie précise que sur la cible la plus prisée des publicitaires, seules 12% des femmes responsables des achats de moins de cinquante ans se sont laissées séduire par les propos de Manuel, Vincent, Benoît, Arnaud et les autres prétendant à l'investiture de leur famille politique. Mais là n'est pas le plus grave, évidemment, pour le PS. Car en octobre, la bonne performance du débat opposant les candidats de la droite et du centre a précédé une nette réussite de leur primaire : 4,29 millions de Français s'étaient déplacés au premier tour, et 4,36 millions de votants au second. Pour mémoire, la gauche avait attiré 2,8 millions de votants en 2012 pour la première primaire jamais réalisée en France. À l'époque, cela avait été considéré comme un succès. Mais en réussissant à son tour l'exercice, la droite a par là même haussé le niveau d'exigence. Et si rien n'est encore joué la contre-performance médiatique de jeudi soir pourrait annoncer cette fois un fiasco en termes de participation pour la gauche. Les conséquences ne seraient pas seulement financières (la droite a engrangé 9 millions d'euros de bénéfices en faisant payer le vote 2 euros.) Elle seraient évidemment politiques. La large victoire de François Fillon et la bonne participation lui ont donné une légitimité qui a favorisé le ralliement de tous sous sa bannière. L'inverse serait donc une véritable catastrophe pour le candidat gagnant du scrutin du 29 janvier. D'autant que les débats montrent que les candidats ont des vues irréconciliables, excepté pour faire exécuter, discrètement, les ennemis de la France. Dans ces conditions on voit mal comment le rassemblement se ferait derrière un candidat élu par une infime minorité de Français. L'on peut surtout anticiper qu'il serait immédiatement alors attaqué sur sa gauche et sa droite par un Mélenchon et un Macron qui s'enveloppent déjà dans les sondages et qui promettent de compromettre, peut-être irrémédiablement, la campagne du candidat désigné par la primaire de la gauche. F. M.

États-Unis

Donald Trump en guerre ouverte avec ses espions

Une semaine de son investiture, le 20 janvier, le président élu Donald Trump prépare sa prise de fonctions alors que les polémiques sur les services secrets et sur sa relation avec la Russie se poursuivent.

Pas encore investi président, Donald Trump a creusé un fossé avec ses futurs services de renseignement, qu'il a accusés publiquement et tour à tour d'incompétence et de déloyauté, tandis que ses futurs ministres exprimaient leur «confiance» à leur égard. Le futur directeur de la CIA, Mike Pompeo, s'est retrouvé jeudi devant le Congrès dans une position inconfortable. Nommé par un président élu qui a conspué les agences de renseignement, il doit diriger la plus célèbre d'entre elles. Sur Twitter puis lors de sa première conférence de presse depuis son élection, Donald Trump a accusé les services de renseignement d'être à l'origine de la diffusion dans la presse d'un rapport non vérifié évoquant des liens présumés de longue date avec la Russie et d'autres informations compromettantes, dont une vidéo à caractère sexuel. Les chefs espions ont présenté à Donald Trump un résumé de ce rapport hier, selon plusieurs médias. L'intéressé a jugé «scandaleux que les agences de renseignements aient permis la

publication d'une information qui s'est révélée être erronée et fautive». Il s'en est pris aussi aux médias dont le site Buzzfeed, qualifié de «tas d'ordures», premier à avoir mis en ligne ce rapport. Ses critiques lui ont valu un appel du directeur du renseignement James Clapper, «consterné» par la fuite de ce document non vérifié. M. Clapper lui a assuré que ses services n'étaient pas à l'origine de ce texte ni de sa diffusion. M. Trump s'est aussitôt réjoui sur Twitter d'avoir été appelé par le chef espion, en qualifiant une nouvelle fois le document de «mensonger et fictif». Mais James Clapper, dont le bureau (ODNI) coordonne les 17 agences américaines de renseignements, s'est bien gardé de commenter le document, sur lequel ses services ne portent «aucun jugement quant à la fiabilité des informations qu'il contient». Il s'est seulement inquiété de sa mise en ligne, «extrêmement toxique et portant atteinte à la sécurité nationale». Son auteur, Christopher Steele, un ex-agent secret britannique qui a été basé plusieurs années à Moscou pour le renseignement extérieur MI6, restait introuvable jeudi. Une source proche des services britanniques a affirmé à l'AFP à Londres «connaître» M. Steele et Chris Burrows, codirecteurs aujourd'hui de la

société de renseignement Orbis, assurant qu'ils avaient «bonne réputation et qu'il est impossible qu'ils aient fabriqué ce rapport». «Mais, je ne peux pas en dire autant concernant leurs sources», a-t-elle ajouté, jugeant que «le rapport n'est pas crédible parce qu'il ne contient pas de réserves». Un expert du Council on Foreign Relations, Max Boot, connu pour ses positions anti-Trump, a suggéré dans le *New York Times* au président élu de «blanchir son nom» en nommant une commission spéciale d'enquête sur ces allégations. Les attaques de Donald Trump «ont affecté le moral» des agents du renseignement, a de son côté déploré le sénateur Mark Warner, vice-président de la commission du Renseignement au Sénat, qui entendait M. Pompeo. Un ex-directeur adjoint de la CIA, John McLaughlin, a prêté mercredi sur le site Real Clear World quatre années «particulièrement difficiles» pour eux. Depuis son élection, Donald Trump a désavoué à plusieurs reprises les services qu'il va diriger après son investiture le 20 janvier. Après avoir initialement rejeté leurs conclusions sur les interférences de la Russie dans la présidentielle, il a reconnu mercredi pour la première fois que la Russie était à l'origine des piratages du Parti démocrate.



Concert de musique prolifique à Alger

Hamid Baroudi envoûte le public de l'Opéra

■ Le chanteur ethno-pop Hamid Baroudi a animé, jeudi soir à Alger, un concert de musique prolifique, alliant l'authenticité du contenu à la modernité des formes, dans un voyage onirique à travers les cadences et les variations modales du Grand Sud algérien.

Par Adéla S.

Invitant d'entrée le public, relativement nombreux, de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessâh à une «traversée à travers les siècles», le chanteur-guitariste a affiché un enthousiasme prenant, incitant dès le départ à l'ambiance et au surpassement de soi.

Soutenu par la fusion d'une douzaine de musiciens algériens et de différentes nationalités, aux instruments traditionnels et modernes, Hamid Baroudi a enchanté l'assistance avec une dizaine de chansons, entre anciennes tirées de ses premiers albums et nouvelles figurant dans «Back to the Groove», son prochain opus dont la sortie à l'étranger est prévue pour février 2017.

Parmi les musiciens époustouflants de maîtrise et de technique et très applaudis par le public, le Marocain Rhani Krija à la batterie-percussion et le Sénégalais Pape Samory Seck à la percussion.

Le signe «protecteur» de la «Khamsa» (main jaune à deux pouces portant le dessin d'un

œil sur la paume) apparent au fond de la scène, l'artiste a entamé son spectacle avec un hommage rendu au légendaire mélodiste disparu, Mahboub Bati (1919-2000) en reprenant «El Barih», une de ses nombreuses chansons, qu'il a écrite et composée pour le regretté El Hachemi Guerouabi (1938-2006).

Dans une ambiance survoltée, le chanteur, à la musicalité saisissante et à la voix planante dotée d'une large tessiture, a ensuite étalé durant plus de deux heures de temps, les pièces «Sidi», «Fatima», «Hakmet Lakdar», «Waâlach», «El Wahli», «Jouala», «Esperanza», «Caravan to Bagdad», «Koullili» et «Ya Moulana».

Le rendu de l'artiste dénotait d'un travail de recherche approfondi mené sur des compositions bien conçues, marquées par des cadences binaires et ternaires, à l'instar du Gnaoui et du Tindi, et des variations modales aux consonances autochtones.

L'interprète, en parfait narrateur, s'est également investi dans des échanges intéressants avec le public, ponctuant chaque



pièce par de larges interventions dans lesquelles la sagesse des aînés, l'immensité du désert algérien et les atavismes ancestraux furent et demeurent encore pour lui, a-t-il expliqué, «une source d'inspiration intarissable».

Le public, parmi lequel le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, et le directeur de l'Opéra d'Alger, Noureddine Saoudi, a savouré chaque moment du récital dans la délectation, applaudissant longtemps Hamid Baroudi et ses musiciens.

Né en 1960 à Tialet, Hamid Baroudi part à 19 ans en Allemagne où il poursuit une formation de cinéaste et obtient son diplôme à l'Université de Cassel (entre Hanovre et Francforts).

Passionné par la musique, il fonde en 1981 le groupe «Dissidenten» et devient le soliste du groupe qui partira en tournée aux Etats-Unis, au Canada, en Amérique latine, en Finlande et partout en Europe, avant de signer avec un grand label amé-

ricain et se produire en 1988 au Central Park à New York.

Au début des années 1990, une fois l'aventure «Dissidenten» terminée, Hamid Baroudi perfectionne le genre ethno-pop, trempé dans le raï, le châabi, le gnaoui et le tindi, et se frotte à de grands noms de la musique à l'instar de Peter Gabriel, les Gipsy King et Mory Kanté.

L'artiste a déclaré que son nouvel album «Back to the Groove», attend d'être produit en Algérie». **A. S./APS**

Festival du théâtre arabe

La pièce marocaine «Tout sur mon père» très bien accueillie par le public oranais

Les planches du théâtre régional d'Oran Abdelkader-Alloula ont accueilli, jeudi soir, la troupe marocaine «Chamate» pour présenter sa pièce «Koul chai àan abi» (Tout sur mon père), mise en scène par Bousselham Edhaïf, dans le cadre du Festival du théâtre arabe, qui se déroule à Oran et Mostaganem du 10 au 19 janvier. Elle a été très bien accueillie par le public oranais. «Tout sur mon père», qui fait partie des 8 pièces en compétition pour le Prix El Qassimi, est adaptée du roman «Loin du vacarme, près du silence» de l'écrivain marocain Mohamed Berrada, par le metteur en scène Bousselham Edhaïf.

Le théâtre Abdelkader-Alloula paraissait bien exigu devant la masse d'hommes et de femmes venus découvrir le théâtre marocain, à travers cette pièce.

Toutes les places étaient prises, même les strapons. Plusieurs mordus du théâtre se sont contentés de places debout, à l'arrière, encore heureux de pouvoir assister au spectacle.

C'est une pièce qui a su accaparer l'attention du public oranais et des invités du festival de différentes nationalités arabes, non seulement par le jeu des comédiens, mais surtout par le thème abordé. Un thème en relation avec l'histoire marocaine, mais qui a ses retentissements sur la vie actuelle des citoyens marocains. Et, contrairement aux idées reçues, la pièce adopte une approche très critique de l'histoire marocaine et des «faiseurs» de cette histoire. L'œuvre se propose, en effet,

d'interroger, voire d'interpeller, et de manière très libre et critique l'histoire marocaine moderne et de rechercher les motivations et les causes cachées, mais réelles, qui ont produit des changements irréversibles durant les périodes successives de l'histoire marocaine, de comprendre également la philosophie et les circonstances de ces changements, notamment celles intervenues durant les deux périodes avant et après l'indépendance, dans la deuxième moitié du 20^e siècle et jusqu'à la première décennie du 21^e siècle.

Les comédiens n'ont pas hésité à tirer à boulets rouges sur le protectorat français et sur ses «alliés» marocains, sur le mouvement national, et se sont interrogés sur les «acquis» de l'indépendance de leur pays, ce qui a donné lieu à des scènes, parfois très loufoques, opposant pro et anti-protectorat, entre fils de caïds et simples fils du peuple.

En fait, le metteur en scène a convoqué le passé pour interroger et critiquer le présent, les conséquences de ce passé sur la société marocaine, mettant en exergue le clash entre tradition et modernité, entre le nord et le sud. Dans ces scènes, le spectateur oranais a assisté à des moments d'extrême détresse et d'autres faits d'un humour parfois bon enfant, mais parfois très caustique.

A un certain moment, le spectateur averti à le sentiment que le metteur en scène, par le truchement de ses comédiens, tentait d'exorciser ce passé dont

certaines facettes sont acclamées et d'autres regardées avec ressentiment. Connaisseur, le public oranais a très bien accueilli la pièce «Tout sur mon père». Lors de la conférence de presse de présentation de la pièce, Bousselham Edhaïf a souligné que l'œuvre, la pièce de théâtre ou le roman d'où elle est adaptée, pose et essaie de répondre à trois questions essentielles : la signification de la lutte contre le colonialisme et les attentes qui découlent de cette lutte, comment la crise se traduit sur la réalité quotidienne des Marocains et si les Marocains possèdent les outils nécessaires pour affronter l'avenir en ce 21^e siècle. M. Bousselham a souligné que cette œuvre est une nouvelle expérience artistique réalisée par la troupe théâtrale «Chamate» dans sa 18^e saison théâtrale et qui s'est fixée comme défi de rechercher et de poser les questions intéressantes le Maroc actuel, indiquant que l'œuvre tente de mettre en exergue les parcours de personnages de la période en question et d'aborder les questions liées au Maroc d'aujourd'hui et de son devenir.

Le metteur en scène a saisi l'occasion pour parler de sa troupe «Théâtre chamates» qui a été créée en 1998, à l'initiative de quelques diplômés de l'Institut supérieur de l'art théâtral et de l'animation culturelle.

La troupe a réussi à se faire une place sur la scène théâtrale marocaine, grâce à la qualité de ses spectacles et ses choix esthétiques uniques et pertinents, ainsi

que ses créations continues, ce qui lui a permis de participer à toutes les éditions du Festival marocain du théâtre, ainsi qu'à des festivals internationaux en France, Tunisie, Syrie, Jordanie, entre autres.

M. Bousselham a ajouté que la troupe a obtenu plusieurs prix et distinctions pour nombre de ses pièces dans nombre de festivals arabes et internationaux.

Parlant de l'expérience théâtrale dans son pays, le metteur en scène marocain a mis en exergue les défis qui attendent les jeunes créateurs, pris entre continuité ou renouveau, soulignant qu'il y a des indices de rupture avec le théâtre du passé, un théâtre qui a, néanmoins, donné de grandes œuvres et qui a prouvé le grand niveau des artistes marocains qui ont réussi à produire des spectacles en adéquation avec les aspirations et les défis du monde arabe, ainsi que la mise en place d'un théâtre engagé, humaniste et universel.

«L'essentiel est qu'il existe une dynamique théâtrale au Maroc et qu'il ne faut en aucun cas occulter le côté humaniste du théâtre. Le spectacle doit se baser sur le questionnement, le goût, les sensations et la participation», a-t-il souligné.

M. Bousselham a, par ailleurs, souligné toute l'importance que revêt le Festival du théâtre arabe qui connaît la participation des grands noms du théâtre arabe, notamment en matière d'échange d'expériences entre les théâtres du monde arabe et du reste du monde.

Dalil G.

Coup-franc direct

Cela est-il sérieux ?

Par Mahfoud M.

Une des pièces-maîtresses de l'EN, à savoir le milieu de terrain Saphir Taïder n'a pas été du voyage au Gabon et ne pourra pas disputer la CAN après avoir contracté une blessure sérieuse qui l'écarte complètement de ce tournoi. C'est dommage pour la sélection nationale, mais cela a eu le mérite de faire découvrir la mentalité des décideurs à la FAF qui décident de faire appel à un jeune, à savoir Benaceur, pour le remplacer. Peut-on réellement compter sur un petit jeune qui fera son baptême de feu en Afrique avec la sélection nationale et qui n'a jamais joué au haut niveau étant encore dans l'équipe réserve d'Arsenal. Pourquoi cette rancœur contre Medjani qui a été écarté pour des raisons incompréhensibles et à qui on ne fait pas appel même avec ce coup du sort qui a frappé la sélection alors qu'il aurait pu suppléer l'absence de Taïder, lui qui joue bien au milieu ? Il est clair que Raouraoua ne sait vraiment pas quoi faire et qu'il est totalement brouillé dans cette affaire de liste de joueurs concernés par la CAN, car on ne peut pas dire que c'est Leekens qui l'a établie, sachant qu'il ne connaît pas la véritable valeur de tous les éléments vu qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour être fixé sur leur niveau.

M. M.

CAN 2019 (tirage au sort)

L'Algérie versée dans le niveau 1

L'ALGÉRIE EST placée dans le pot 1 en prélude du tirage au sort des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 dont la phase finale aura lieu au Cameroun, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) jeudi.

Outre l'Algérie, le Pot 1 comprend également, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, RD Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal, Tunisie et la Zambie.

Les équipes engagées aux éliminatoires de la CAN-2019 ont été séparées en 5 niveaux.

Le Pot 2 est constitué de l'Angola, Congo, Egypte, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Guinée, Maroc, Mozambique, Afrique du Sud, Togo et Ouganda.

Le Pot 3 est formé du Bénin, Botswana, Burundi, Centrafrique, Guinée Bissau, Libye, Malawi, Niger, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie et Zimbabwe.

Le Pot 4 est formé de la Gambie, Kenya, Lesotho, Liberia, Mauritanie, Namibie, Rwanda, Seychelles et Swaziland.

Le Pot 5 comprend les Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Sao Tome et Principe et Sud Soudan.

Avant la phase des poules, un tour préliminaire sera organisé et concernera des équipes du Pot 5.

Les équipes engagées aux éliminatoires seront scindées en 12 groupes de 4 équipes. Le premier de chaque groupe sera qualifié pour la phase finale ainsi que les 3 meilleurs deuxièmes des 12 groupes.

Contrairement aux éliminatoires de la CAN-2017, tous les matchs du pays hôte (Cameroun) seront pris en compte.

Si l'équipe hôte est la gagnante du groupe, l'équipe classée en deuxième position sera automatiquement qualifiée pour le tournoi final. Aucune équipe du groupe ne pourra prétendre à une qualification comme meilleur deuxième.

Si l'équipe hôte termine en troisième ou quatrième position, l'équipe victorieuse du groupe sera qualifiée pour le tournoi final et l'équipe arrivée en deuxième position pourra prétendre à une place de meilleur deuxième.

Les éliminatoires de la CAN-2019 débuteront le 20 mars 2017 avec le déroulement de deux matchs du tour préliminaire. Quant à la phase de groupes des éliminatoires elle commencera le 5 juin 2017.

Khalilou Fadiga (Sénégal)

«Il faut se méfier de l'Algérie»

L'ANCIEN international sénégalais, Khalilou Fadiga, a estimé que la sélection algérienne de football sera l'une des favorites de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2017 de football prévue au Gabon du 14 janvier au 5 février.

«Il va falloir se méfier de l'Algérie, du Cameroun, du Gabon chez lui, en réalité de tout le monde. Il faut se méfier de trop de certitudes. Je suis bien placé pour vous dire que la CAN est une compétition-piège par excellence», a déclaré l'ancien

milieu de terrain des Lions dans un entretien au site officiel de la CAF.

A la CAN-2017, l'Algérie évoluera dans le groupe B domicilié à Franceville, en compagnie de la Tunisie, du Zimbabwe et du Sénégal.

Interrogé sur les chances de la sélection de son pays de remporter le titre pour la première fois de son histoire, l'actuel membre du groupe d'étude technique de la CAF a exprimé son souhait de voir les Lions triompher au Gabon.

Alors que l'EN est bien arrivée à Franceville Leekens devrait compter sur Bensebaïni

■ L'équipe nationale algérienne est arrivée jeudi soir à Franceville, ville qui accueillera les Verts pendant leur séjour au Gabon pour le compte de la CAN 2017.

Par Mahfoud M.

Les Verts se sont rendus au Gabon, faut-il le rappeler, par vol spécial pour éviter toute tracasserie. Ils ont donc pris leurs quartiers dans l'hôtel qui les abritera tout au long de ce tournoi et ont eu leur première séance d'entraînement hier pour se tremper dans l'ambiance africaine et débiter les choses sérieuses. Les Verts se sont rendus au Gabon sans le milieu de terrain Saphir Taïder qui est déclaré forfait après une blessure contractée lors de la dernière séance d'entraînement, au lendemain du match d'application face à la Mauritanie mardi dernier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa. Le coach national, le Belge Gorges Leekens, a regretté l'absence de ce joueur qui a été remplacé par le jeune Benaceur.

«C'est vraiment dommage pour Taïder, c'est arrivé à la dernière minute. C'est une pièce essentielle pour moi, un joueur qui a de l'expérience pour avoir joué une CAN et un Mondial. J'espère qu'Ismaël Bennacer (son remplaçant, ndr) sera à la hauteur. Il va apprendre beaucoup de cette CAN», a déclaré Leekens à la presse à l'aéroport Houari-Boumediène (Alger) avant le départ pour le Gabon.

Taïder s'est blessé mercredi matin au ménisque du genou lors d'un contact avec l'un de ses coéquipiers. Il a été remplacé par le joueur des réserves d'Arsenal (Angleterre), Ismaël Bennacer. Concernant le défenseur Ramy Bensebaïni, le techni-



Les Verts devront se concentrer sur leur sujet

icien belge a fait part de son optimisme quant aux chances de le récupérer avant dimanche, date du premier match de la CAN-2017 face au Zimbabwe à Franceville. «Je crois que Ramy sera prêt», s'est-il contenté de répondre à la presse, avant de rappeler qu'il avait «23 titulaires dans son effectif et non pas 11» et qu'il comptait sur tout le monde.

Bensebaïni s'était blessé au genou lors du match amical contre la Mauritanie (6-0), mardi à Sidi Moussa (Alger). Le défenseur de Rennes (France) s'est dit «rassuré» et «soulagé» par les résultats des examens médicaux qu'il a passés.

Par ailleurs, Leekens a avoué que les Verts prendront au sérieux ce premier adversaire qui est le Zimbabwe ce dimanche.

«Nous allons prendre très au sérieux cette équipe du Zimbabwe qui a tenu en échec le Cameroun (1-1 en amical mardi à

Yaoundé, ndr) et pouvait même gagner. Je crois que ce sera le match le plus difficile et le plus important du premier tour pour nous», a souligné Leekens.

Quant à la Tunisie et au Sénégal, les deux autres adversaires des Verts lors du premier tour de la CAN-2017, le technicien belge affirme qu'«il y pense ra après».

«Nous devons regarder chez nous et non pas chez les autres. C'est mon équipe qui m'impose le plus. On va se battre pour l'Algérie», a-t-il ajouté.

Lors du premier tour de la CAN-2017, les Algériens évolueront dans le groupe B, domicilié à Franceville, en compagnie de la Tunisie, du Sénégal et du Zimbabwe.

Les Verts entameront le tournoi ce dimanche face aux «Warriors» du Zimbabwe, avant d'affronter successivement la Tunisie et le Sénégal, les 19 et 23 janvier.

M. M.

La CAN-2017 ne sera pas retransmise par l'EPTV

L'Établissement public de télévision (EPTV) a annoncé jeudi qu'il ne diffuserait pas la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN) de 2017 au Gabon, dont le coup d'envoi sera donné samedi, en raison des «coûts en perpétuelle et exponentielle augmentation des droits de retransmission». «L'EPTV regrette qu'une telle situation, au demeurant très fâcheuse, née de l'attitude incompréhensible du détenteur des droits, prive des millions de téléspectateurs, non seulement en Algérie mais également dans toute la région, de regarder les matchs de leurs équipes nationales dans la plus importante compétition sportive du continent africain, et ce, malgré tous les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente à même de rapprocher les positions des différentes parties», souligne un communiqué de l'EPTV. La sélection algérienne fait partie des 16 équipes concernées par la 31^e édition de la CAN. Pensionnaires de la poules B, les Verts affronteront lors du premier tour successivement, le Zimbabwe, la Tunisie et le Sénégal. C'est la première

fois que les téléspectateurs algériens seront privés des rencontres de leur sélection dans une telle épreuve. «L'EPTV, surpris par des droits dorénavant exigés et atteignant aujourd'hui des sommets jamais égalés pour une manifestation sportive organisée en Afrique, réitère cependant son engagement à continuer d'assumer pleinement sa mission de service public en persévérant

dans sa quête de solutions qui permettraient aux téléspectateurs algériens de suivre les grands événements sportifs en toute sérénité et quiétude», ajoute le communiqué. Les droits de retransmission des rencontres de la CAN pour le compte de la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, sont détenus exclusivement pas le groupe beIN Sports

Classement FIFA

Cameroun et Zimbabwe font match nul

L'ALGÉRIE a reculé d'une place et occupe le 39^e rang mondial au classement de la Fédération internationale de football (FIFA) de janvier, publié jeudi sur le site officiel de l'instance planétaire. Au niveau continental, la sélection nationale reste scotchée à la 5^e place, devancée par le Sénégal (33^e), la Côte d'Ivoire (34^e), l'Égypte (35^e) et la Tunisie (36^e). Le Sénégal et la Tunisie sont, en compagnie du Zimbabwe (103^e), les trois adversaires des Verts lors du premier tour (Gr. B) de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février). Longtemps première équipe africaine et arabe, l'Algérie avait cédé sa place de leader lors du classement de novembre dernier, pour occuper le 5^e rang continental et le 3^e au niveau arabe. La défaite des Fennecs au Nigeria (1-3), le 12 novembre dernier, dans le cadre de la deuxième journée (Gr. B) des éliminatoires du Mondial-2018, est pour beaucoup dans leur dégringolade dans ce classement. Dans le haut du tableau, l'Argentine débute 2017 à la première place au niveau mondial, devançant son rival brésilien (2^e) et l'Allemagne (3^e).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Béjaïa

Arrestation d'un individu pour trafic de drogue

LA BRIGADE anti-stups de la sûreté de wilaya a réussi à arrêter, il y a quatre jours, un dangereux dealer en possession de 89,4g de kif. «C'est suite à une descente policière au niveau de la forêt dite "Matou", au Bois sacré, que l'interpellation de l'individu en flagrant délit de possession de drogue a eu lieu», indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de S.L., 35 ans, ayant des antécédents judiciaires pour des affaires similaires. Son mode opératoire est d'écouler de la drogue aux jeunes dans des lieux isolés et difficiles d'accès pour ne pas se faire interpellé par la police et être signalé par des citoyens. La perquisition de son domicile par les enquêteurs a permis la découverte d'une autre quantité de kif estimée à 69,1 g de kif. «L'accusé a été déféré devant le tribunal de Béjaïa pour possession de drogue avec intention de sa proposition à la revente. Après son audition, il a été mis aux arrêts», ajoute-t-on. H. C.

El Kseur

Un individu arrêté pour possession d'arme à feu

«LES ÉLÉMENTS de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Kseur ont arrêté un individu en possession d'une arme à feu (type 5)», apprend-on auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. «Son arrestation a eu lieu grâce au signalement d'un citoyen via le numéro vert 15-48», précise-t-on. L'individu était sur la RN 12, menaçant des passants et des usagers de la route. Les policiers qui se sont immédiatement rendus sur les lieux ont procédé à l'arrestation du prévenu âgé de 48 ans et résidant à El-Kseur. Les policiers ont maîtrisé la situation avant que les choses n'évoluent vers un drame. Le mis en cause a été transféré vers le centre de soins de la région pour une consultation médicale par les services de la Protection civile d'El-Kseur et les policiers ont saisi l'arme, un fusil de chasse de 13mm. «L'individu a été inculpé pour détention d'arme à feu sans permis», ajoute la même source. H. C.

Décès

Le comédien Abou Djamel n'est plus

LE COMÉDIEN et homme de théâtre Abou Djamel, Arezki Rabah de son vrai nom, est décédé à l'âge de 79 ans, dans la nuit de jeudi à vendredi à Alger, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris de source hospitalière. Grande figure du théâtre et du cinéma algérien, Abou Djamel aura marqué le public depuis sa première apparition sur les planches à l'âge de dix ans, se perfectionnant jusqu'à interpréter plusieurs grands rôles dans le cinéma algérien et français. Né le 14 mars 1938, Arezki Rabah avait intégré dans les années 1950 la troupe de Mahieddine Bachtarzi et la radio avant de rejoindre le Front de libération nationale (FLN) pendant la guerre de Libération. Mettant entre parenthèses sa

carrière artistique, il sera plusieurs fois arrêté et torturé par les forces de l'armée coloniale entre 1960 et 1962. Au lendemain de l'indépendance, Abou Djamel intègre la troupe de Hassen El Hassani avant de rejoindre le Théâtre national algérien, sous la direction de Mustapha Kateb, où il marquera les esprits dans des pièces comme «Hassan terro» aux côtés de Rouïched, «El Ghoulia» (L'ogresse), ou encore «Les concierges». Compagnon incontournable de Rouïched, Abou Djamel a également laissé son empreinte dans le septième art avec des œuvres cultes comme «Hassan Taxi» (1982) et «Hassan Nya» (1989) ou encore «Taxi El Mekhfi» (Le clandestin) en 1989. H. C.

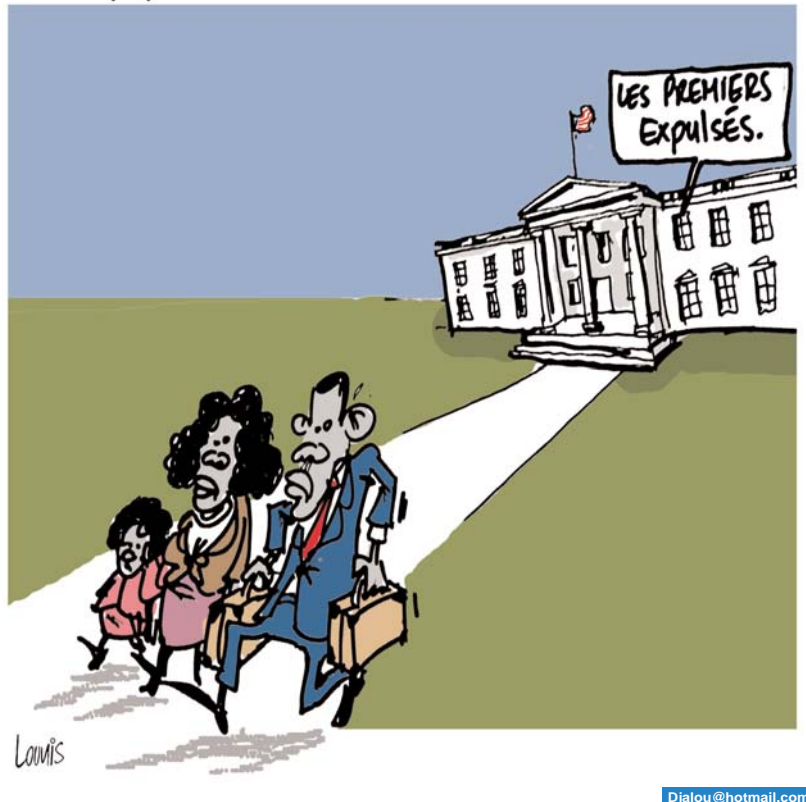
Skikda

Identification des deux terroristes abattus mercredi

LES DEUX terroristes abattus mercredi dernier par les forces de l'Armée nationale populaire dans la zone de Boudoukha, wilayade Skikda, ont été identifiés, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à l'opération de qualité menée par les forces de l'Armée nationale populaire dans la zone

de Boudoukha, wilaya de Skikda, le 11 janvier 2017, ayant permis de neutraliser deux terroristes et de récupérer un lot d'armement et de munitions, il a été procédé à l'identification des deux criminels abattus», note le communiqué. Il s'agit de «Ch. Massaoud alias "Abou Tamim" et de Dj. Idris alias "Abou Oumeir"», précise la même source. H. Y.

Trump prend les clés de la Maison Blanche



Djalou@hotmail.com

Nouvelle année berbère 2967

Tizi Ouzou a vibré au rythme de Yennayer

■ La capitale du Djurdjura, Tizi Ouzou, a vibré jeudi au rythme d'un riche programme de festivités pour accueillir la nouvelle année berbère 2967.

Par Hamid M.

Bien que le programme des directions de la culture et des sports dédié à l'événement aient commencé bien avant, jeudi a été un grand jour de fête au bonheur des habitants de la région. Tous les espaces publics de la ville du chef-lieu de wilaya étaient animés pour la circonstance par des expositions et la vente de produits de l'artisanat. La maison de la culture Mouloud-Mammeri, la placette de l'ancienne mairie, la place de l'Olivier et le stade du 1^{er}-Novembre étaient pris d'assaut par de nombreux visiteurs venus des quatre coins de la Kabylie et même de l'étranger pour fêter Yennayer. Le coup d'envoi de la journée festive a été donné par la parade de la direction de la culture depuis la place de l'Olivier jusqu'à la maison de la culture Mouloud-Mammeri, animée par des troupes venues de 12 wilayas, à savoir Tizi-Ouzou, Bejaïa, Guelma, Skikda, Tipaza, Tamansasset, Boumerdès, Alger, Ghardaïa, Bouira, Adrar et Batna. Les participants vêtus de tenues traditionnelles ont entonné des chants patriotiques et populaires à la gloire des rois de l'Algérie à l'époque de la Numidie. Depuis le stade du 1^{er}-Novembre, à l'initiative de la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya, une autre parade a pris le départ pour

rallier la place de l'Olivier en empruntant les principales artères de la ville des Genêts. Les participants issus des établissements de jeunesse et ligues spécialisées de sports, des wilayas de Tizi-Ouzou, Batna, Boumerdès, Blida, Ain Defla et Alger, après avoir agrémente le public nombreux au stade du 1^{er}-Novembre en exécutant une parade retraçant les différentes étapes de l'histoire de l'Algérie, se sont dirigés vers la place de l'Olivier sous les applaudissements de centaines de personnes entassées aux abords des rues empruntées par cette parade. A ces deux manifestations les autorités locales ont pris part par donner le coup d'envoi. Peu après midi, le rendez-vous est donné à la maison de la culture Mouloud-Mammeri pour prendre le couscous de Yennayer au poulet et légumes secs. La célébration de Yennayer à Tizi Ouzou a été marquée cette année par le gala de la soirée de

mercredi au théâtre régional Kateb-Yacine que la diva de la chanson kabyle Nouara a animé avec la participation de nombreux jeunes artistes. La salle du théâtre était archicomble. Le gala a été organisé à l'initiative de la radio locale, la direction de la culture de la wilaya et la mairie de Tizi Ouzou. Nouara, comme les autres participants, ont égayé le public nombreux de morceaux musicaux pleins de symboles en référence à l'identité amazighe et autres thèmes en relation avec Yennayer. La célébration du nouvel an amazigh ne s'est pas limitée à la ville de Tizi Ouzou, puisque les quatre coins de la Kabylie ont vibré pendant tout le week-end au rythme de cet événement grâce à de nombreux collectifs culturels, des comités de villages et des représentations locales de la direction de wilaya de la culture qui ont concocté des programmes riches et variés (expositions, concours, chants, défilés et autres). H. M.

Irdjen

Profanation d'un cimetière

PRÈS d'une centaine de tombes ont été profanées dans un cimetière du village Ait Helli, dans la commune d'Irdjen (13 km au sud-est de Tizi Ouzou), dans la nuit de mercredi à jeudi, avons-nous appris auprès des habitants de ce village. Presque toutes les tombes de ce cimetière ont été vandalisées, suscitant l'indignation des habitants. La brigade de Gendarmerie nationale d'Irdjen a ouvert une enquête pour élucider les circonstances de cette affaire et identifier le ou les auteurs de cette profanation. H. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Iran

Un meurtrier relâché tue six personnes dans deux maisons

UN HOMME soupçonné de meurtre et récemment libéré sous caution a tué hier six personnes dans deux maisons d'une ville du centre de l'Iran, ont rapporté des médias iraniens. L'homme qui était en prison pour son implication dans une affaire de meurtre, a fait irruption dans deux maisons de la localité d'Arak, dont celle du policier qui l'avait arrêté l'an dernier. Il l'a tué sur le coup, ainsi que la sœur, la mère et le frère du policier. Un autre membre de la famille a été blessé et hospitalisé. Puis le tireur s'est rendu au domicile de la victime du meurtre dans lequel il est impliqué, tuant ses parents. Le frère de la victime a également été touché et blessé. Il a réussi à prendre la fuite mais son frère, qui l'accompagnait durant le carnage, a été arrêté, selon le procureur d'Arak cité par les agences de presse. Il avait été remis en liberté le 1^{er} janvier pour avoir accepté de coopérer avec les enquêteurs, moyennant le paiement d'une caution.

M. O.

Allemagne/Un recul par rapport à 2015

280 000 nouveaux demandeurs d'asile en 2016

L'ALLEMAGNE a accueilli 280 000 nouveaux demandeurs d'asile en 2016, soit un recul des deux tiers par rapport au chiffre record de 890 000 en 2015, a annoncé hier le ministre allemand de l'Intérieur, Thomas de Maizière. «C'est la preuve que les mesures prises par le gouvernement allemand et l'Union européenne ont fonctionné... ces flux migratoires peuvent être régulés et contrôlés», a estimé le ministre allemand. L'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés (BAMF), chargé d'étudier les demandes d'asile, traite actuellement 745 545 demandes, la plupart déposées par des migrants arrivés lors de la grande vague de 2015. La fermeture de la «route des

Balkans» et la signature d'un accord controversé entre l'UE et la Turquie en mars ont conduit à la baisse des arrivées de migrants en provenance du Moyen-Orient et d'Afghanistan. De janvier à décembre 2016, les demandes émanant de personnes en provenance de Syrie constituent à elles seules 36% des requêtes. Les pays les plus représentés sont ensuite l'Afghanistan (17%) et l'Irak (13%). A l'échelle européenne, derrière l'Allemagne, l'Italie, la France puis la Grèce sont les pays où le plus de demandes d'asile ont été déposées au troisième trimestre de l'année 2016, selon l'organisme Eurostat.

R. I.

Contrat pour 18 mois

Medjani s'engage avec Trabzonspor

LE DÉFENSEUR international algérien, Carl Medjani, s'est engagé hier pour un contrat de 18 mois avec la formation de Trabzonspor, a annoncé le pensionnaire de la division 1 turque de football sur son compte Twitter. Très peu utilisé par le club espagnol de Leganes depuis le début de la Liga (595 minutes en 17 matches, ndr), Medjani effectue son retour chez son ancien club dont il avait porté les couleurs durant deux saisons (2014-2016). «Je suis heureux d'effectuer mon retour à Trabzonspor. Je remercie le président de m'avoir fait confiance de nouveau», a affirmé Medjani à la presse, en marge de la signature de son contrat. Le défenseur central des Verts, non retenu pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février), a décidé de relancer sa carrière en Turquie et tenter de retrouver la sélection en vue des futures échéances. Outre Medjani, le milieu de terrain algérien de West Ham (Premier league anglaise),

Sofiane Feghouli, très peu utilisé par l'entraîneur croate des «Hammers» Slaven Bilic, serait sur le point de rejoindre l'AS Rome (Serie A italienne) pour un prêt alors que le gardien international Rais M'bolhi est en passe de signer avec le Stade Rennais (Ligue 1/France).

Racim S.

En raison de contrôles techniques

Fermeture lundi du téléphérique Oued Koriche-Bouzaréah

LE TÉLÉPHÉRIQUE reliant Oued Koriche à Bouzaréah sera fermé aux usagers lundi prochain en raison de contrôles techniques qui y seront effectués, a indiqué hier l'Entreprise de transport algérien par câbles (ETAC) dans un communiqué. Ces contrôles techniques réglementaires s'effectuent semestriellement sur les installations des transports par câbles, précise cette entreprise chargée de l'exploitation des téléphériques en Algérie. «Le service reprendra normalement le mardi 17 janvier

Nouvel an berbère Assegwas ameggaz 2967



Loumis

Djalou@hotmail.com

Commerce

Les marchés inexploités seront reconvertis en salles de sport

■ Les marchés de proximité réalisés dans la wilaya d'El Tarf dans le cadre de la lutte contre l'informel et qui sont restés inexploités, seront reconvertis en salles de sport, a indiqué, hier, le wali. Implantés à travers, entre autres, les localités d'El Tarf, Sidi Kassi et El Kala, ces espaces de vente seront aménagés et dotés de l'ensemble des équipements nécessaires pour la pratique du sport, a précisé Mohamed Lebka lors d'un conseil de wilaya.

Par Slim O.

Les présidents des Assemblées populaires communales (P/APC) ont été instruits à l'effet de concrétiser cette opération «dans les plus brefs délais», en associant les différentes associations sportives, a-t-on encore noté. Rappelant l'importance de la quinzaine de marchés de proximité réalisés dans la wilaya d'El Tarf, pour un montant de plus de 420 millions de dinars, le chef de l'exécutif local a mis l'accent sur la nouvelle vocation de ces espaces appelés à encourager la pratique du sport. Les jeunes

s'adonnant à l'informel boudent ces espaces, préférant «exercer» leur activité à même le sol, le long des routes nationales, à l'image de la RN 44 reliant Annaba à El Kala où ils persistent à occuper les lieux, a-t-on constaté. Les espaces qui leur ont été dédiés sont abandonnés, bien qu'ils soient équipés et raccordés aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'électricité, a-t-on encore soutenu. Lors de cette rencontre, l'accent a été

également mis sur l'importance de la poursuite des efforts destinés à la prise en charge des pré-occupations des citoyens liées, entre autres, au logement rural. Les bénéficiaires d'une trentaine de logements ruraux à Zerizer, ne disposant pas encore de leurs actes de propriété, ont été pris en charge, a assuré Ferhat Tabib, directeur des domaines d'El Tarf, précisant que «tous les cas soulevés seront traités».

S. O./APS

Tlemcen

Saisie de 114 kg de kif traité

UN TOTAL de 114 kilogrammes de kif traité a été saisi mardi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) et des éléments des gardes-frontières dans la wilaya de Tlemcen, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP et des éléments des gardes-frontières ont saisi, le 10 janvier 2017 à Tlemcen, 114 kg de kif traité, tandis qu'un autre détachement combiné a arrêté un contrebandier à bord d'un camion chargé de 3,28 quintaux de tabac à El-Oued (4^e Région militaire)», précise la même source. «Dans des opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP ont intercepté 12 contrebandiers et saisi 3 véhicules tout-terrain, 1 675 tonnes de denrées alimentaires, 1 600 litres de carburant, 3 marteaux piqueurs et un téléphone satellitaire», ajoute le communiqué. D'autre part, des détachements de l'ANP ont arrêté à Biskra, Ghardaïa, et Bordj Badji Mokhtar, «87 immigrants clandestins de nationalités subsahariennes, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de 7 personnes à Ain Témouchent», conclut le MDN.

Ali T.

L. M.